



## CHAQUE MÉDECIN « PADHUE » COMPTE !

- **ELLES·ILS BOSSENT ICI**
- **ELLES·ILS RESTENT ICI**
- **ELLES·ILS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉ·E·S ICI**



Alors que le gouvernement reconnaît la pénurie d'effectifs médicaux, il provoque une crise supplémentaire en organisant de façon obscure et au compte-goutte l'attribution des autorisations d'exercer pour les praticiens à diplômes dits hors Union Européenne.

La CGT-UFMICT et le SUPADHUE dénoncent l'arbitraire et l'indignité de ces mesures qui ne prennent en compte ni la réalité des besoins de santé de la population, ni la situation des hôpitaux au regard du manque de praticiens.

Le ministère ne sait parler que de « stock et de flux », de « serrage de vis », réduisant encore une fois des humains à un statut de matériel ou de marchandises.

La DGOS, en prenant la décision de supprimer tous les statuts de Praticien Attaché Associé et d'Assistant Attaché associé pour les remplacer par un statut de Praticien associé... à un médecin dit sénior, oblige les établissements de santé à mettre fin à tous les contrats des PADHUE au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ce quelles que soient les conditions dans lesquelles ces personnes ont été recrutées, dès lors qu'elles ne rentrent plus dans aucun dispositif de la loi dite de gestion « des stocks et flux ».



### Il y a urgence :

*Les CDD de gré à gré des directeurs envers les PADHUE doivent céder la place à des postes pérennes, à un droit au choix du poste et à la formation, ici, pour tous les PADHUE.*

*Pas un contrat de PADHUE ne doit être interrompu !*

*Stop aux contrats pour six mois, d'internes et de stagiaires !*

*Stop à la précarité et l'itinérance sans fin de ces médecins !*

*Depuis le début des années 80, pour faire face à la pénurie médicale, les directeurs hospitaliers recourent aux PADHUE, ces médecins le plus souvent issus d'un milieu et d'une formation francophone, ayant fait des études hors Europe, recrutés sur des statuts de « faisant fonction d'internes », voire de « stagiaires associés » à 1400€/mois pour 50h de travail par semaine. Une aubaine pour les employeurs sans foi ni loi!*

Non-inscrits à l'Ordre ... ils vivent une condition de « figures de l'ombre », quand ils ne sont pas contraints d'exercer un métier d'infirmier ou d'AS. Quatre-vingt pour cent d'entre eux ont acquis la nationalité française.

Il n'existe aucune structure ministérielle de recensement de leur nombre ! 17 000 praticiens environ sont ou ont été dans ce parcours-là, sans réel suivi ! La « PAE » (Parcours d'Accès à l'Exercice), véritable chemin de croix administratif puis « ordinal » de reconnaissance de leurs diplômes n'a généré que 500 lauréats par an ces dix dernières années.

Aujourd'hui pour les PADHUE ayant commencé à travailler en juillet 2019, est mise en place une nouvelle procédure basée sur une Épreuve de Vérification des Connaissances (EVC) organisée sur le modèle d'un concours (le nombre de postes étant limité, avoir la moyenne ne suffit pas pour réussir) suivie d'une période de consolidation de 2 ans, assimilée à un stage de validation des compétences. Cette période est indépendante de la durée d'exercice du praticien avant la réussite aux EVC

Les recalés sont légions (61 % des 4400 candidats) alors que nous manquons de praticiens partout et pour cause :

- Il ne s'agit pas d'une épreuve de vérification

des connaissances

- Le ministère a recréé un nouveau « numérisé » basé sur un recensement périmé et fantaisiste de postes disponibles
- Certains ARS ont trop de reçus ou pas assez de postes à pourvoir !
- Certains régions ont trop de postes vacants et pas assez de reçus !
- La pénurie de postes statutaires, la contractualisation en catimini de gré à gré des directeurs envers ces contractuels est en cause !
- Certains directeurs d'ARS s'arrogent le droit de réduire le nombre de postes déclarés disponibles par certains services contre l'avis des chefs de Pôle.

Le ministère de la santé va « communiquer auprès des syndicats de professionnels » son intention d'imposer « un délai » dans la mise en application de cette procédure, afin de refaire le recensement des postes ouverts à concours. Peine perdue ! Faute de confiance toutes les directions hospitalières « trichent » pour essayer de limiter les dégâts. Ces dernières doivent faire face à une difficulté supplémentaire. Plus d'un tiers des lauréats n'ont pas une adresse en France, le concours étant ouvert

à « l'international ». Les hôpitaux ne pourront pas les employer immédiatement alors que les postes sont soit vacants, soit d'ores et déjà couverts par des PADHUE en exercice mais n'ayant pas été classés au concours des EVC.

En Allemagne, après une épreuve de langue, un simple examen régional et une année probatoire permettent d'entrer dans la carrière hospitalière.

Pour les PADHUE ayant plus deux ans d'exercice en équivalent temps plein à la date butoir du 30 juin 2021, leur autorisation d'exercer peut être délivrée par une commission régionale pilotée par les ARS ou une commission nationale DGOS. Trois résultats sont alors possibles : l'autorisation de travailler est donnée sans réserve, l'autorisation sera donnée après un parcours de consolidation si le dossier est jugé moyen, le dossier est rejeté pour insuffisance.

Le rejet à l'issue de cette épreuve sur dossiers est...implicite, signifié par...silence plus d'un an après le dépôt du dossier...

C'est inadmissible pour des praticiens à qui nous avons confié la vie de bon nombre de nos concitoyens !



Face à l'omerta de nos directions hospitalières et du ministère, nous demandons à chaque syndicat CGT d'avoir une vigilance particulière quant à la situation de « leurs » PADHUE.

- ✓ Le collectif médecins de l'UFMICT-CGT appelle à réaliser une évaluation sur les effectifs et les cas individuels difficiles.
- ✓ L'UFMICT-CGT mettra en place avec les structures CGT locales un suivi syndical de manière à solliciter le ministère sur la question des PADHUE n'ayant pas 2 ans d'exercice temps plein au 30 juin 2021

**Les données sont à retourner avant le vendredi 11 mars 2022**

A transmettre ainsi que tout signalement au :  
secrétariat UFMICT-CGT MONTREUIL [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)